

Académie de droit de Nanterre

L'ADN est ravie de vous présenter ici un de nos partenaires : le Service pénitentiaire d'insertion et de probation, abrégé sous l'appellation « *SPIP* » dans le monde judiciaire.

Il s'agit d'un service déconcentré de l'administration pénitentiaire dans chaque département, placé sous l'autorité du directeur régional des services pénitentiaires. Le SPIP assure le contrôle et le suivi des peines exécutées en milieu ouvert et en milieu fermé.

Missions du SPIP

La mission principale du SPIP est la prévention de la récidive et la favorisation de la réinsertion des personnes condamnées. Pour ce faire, le SPIP procède alors à une évaluation de la personne suivie et assure son accompagnement. Le SPIP est également chargé d'assurer le contrôle du respect des obligations prononcées par les décisions judiciaires et s'assurer de la bonne exécution de ces décisions privatives ou restrictives de liberté.

Dans le cadre de l'exercice de ses missions, le SPIP intervient à la fois en milieu fermé (établissements pénitentiaires) et ouverts, au sein desquels les conseillers pénitentiaires exercent des missions distinctes.

Les missions des SPIP regroupent une trilogie de fonctions :

- ♦ **Fonction pénale** : sont chargés d'exécuter les décisions de justice ;
- ♦ **Fonction sociale** : visent la réinsertion ;
- ♦ **Fonction d'ordre public** : visent la prévention de la délinquance.

Le SPIP en quelques chiffres

- ♦ **246 000 personnes suivies par le SPIP** dont 70 000 détenues
- ♦ **103 SPIP** sur l'ensemble du territoire national
- ♦ **187 établissements pénitentiaires** (maisons d'arrêt, centres de détention, ...)
- ♦ **+ 43 000 agents** dont près de 30 500 personnels de surveillance et 5 000 personnels de SPIP (directeurs, conseillers pénitentiaires, psychologues, éducateurs, coordinateurs culturels, ...)

Organisation territoriale du SPIP

Les SPIP sont déconcentrés à l'échelle locale : chaque département compte en principe un SPIP. Du fait de leur compétence territoriale, les SPIP travaillent en étroite collaboration avec les autorités judiciaires et les acteurs institutionnels du département. Chaque SPIP comporte une équipe pluridisciplinaire qui met en avant les compétences diverses du personnel pénitentiaire : directeurs pénitentiaires, conseillers pénitentiaires, surveillants pénitentiaires, psychologues, éducateurs...

Notre partenaire : le SPIP des Hauts-de-Seine

Avec Stéphanie Langlais - directrice adjointe du SPIP des Hauts-de-Seine, Joëlle Lemoine - conseillère pénitentiaire d'insertion et de probation (CPIP) en milieu ouvert, et Luc Devillers CPIP en milieu fermé.

Les origines du SPIP ?

Décret du 13 avril 1999 : création du SPIP pour succéder aux anciens comités de probation et d'assistance aux libérés et aux services socio-éducatifs. Le SPIP naît du besoin d'un service autonome doté d'une équipe qui lui est propre afin d'accompagner les personnes condamnées dans leur réinsertion et prévenir la récidive, sous la tutelle néanmoins du ministère de la Justice.

Le quotidien du SPIP ?

Entretien avec la
personne confiée

Contact direct avec
la personne confiée
par la justice

Tenue d'écrits
divers

Rapport de suivi,
d'aménagement,
de fin de peine, ...

Relation
partenariale

CAF, CPAM,
préfecture, Pôle
emploi, ...

Accueil de
jeunes en stage

Vie du service


Les missions en milieu ouvert / fermé ?

Milieu ouvert : le CPIP a pour mission de s'assurer du respect des peines restrictives ou privatives de liberté imposées à la personne condamnée, il s'assure également que la personne comprenne la peine afin d'éviter toute récidive.

Milieu fermé : le CPIP propose notamment des mesures d'aménagement de peine au JLD en fonction de la personnalité et de la situation du détenu, il travaillera également à préparer au mieux la sortie de prison du détenu.

Dans ces deux milieux, les CPIP accomplissent des tâches différentes mais ont le même objectif : éviter la récidive.

Par ailleurs, le CPIP doit présenter une grande qualité d'écoute pour exercer au mieux sa mission, et doit s'adapter.

 adn_nanterre

 adn.nanterre

 adn.nanterre

 Académie de Droit Université Paris Nanterre

Yasmine GOUJON

Valérie NGUYEN

SPIP
92 | SERVICE PÉNITENTIAIRE
D'INSERTION ET DE PROBATION

**Université
Paris Nanterre**
UFR DSP